



LA GESTION CATASTROPHIQUE DE LA PRIVATISATION DE L'ABATTOIR.

Un nouveau départ s'impose !

A Tarbes, nous avons été confrontés à une véritable problématique concernant l'abattoir, autrefois municipal, puis géré par la Société d'Economie Mixte Locale de l'Abattoir de Tarbes (67 % du capital détenu par la ville de Tarbes) et la SOGEAT (filiale à 100 % de la société Arcadie Sud-Ouest).

Un rapport de la chambre régionale des comptes est édifiant sur la question

Suppression de l'activité de service public

Compte tenu de l'importance de ces investissements, la commune a fait le choix de « supprimer l'activité de service public de l'abattoir¹ » en précisant qu'« il n'est plus possible d'alourdir la dette publique pour ce secteur alors que la ville poursuit une politique de désendettement et de prendre des risques pour une filière dont l'activité relève uniquement du secteur industriel et commercial. Pour la ville, il est primordial à la fois de pérenniser les emplois

Une moins value de 3,3 millions d'euros non comptabilisée par la commune et qui a faussé son résultat :

2.1. Les conditions de vente de l'abattoir à la SEML

Le site de l'abattoir de Tarbes était enregistré à l'actif de la commune pour un montant net de 5 108 578 €. Il a cependant été cédé à la SEML le 2 mars 2012 pour un montant de 1,8 M€ HT, montant cohérent avec l'estimation réalisée par France domaine le 19 mai 2012. Si cette estimation a été faite au vu des bâtiments et installations lourdes, la chambre observe qu'elle n'intègre pas les postes « matériels et outillages », au titre desquels la commune avait investi 1 577 102 € entre 2007 et 2012.

La valeur de cession de l'abattoir par la commune à la SEMLAT apparaît dès lors sous-estimée, tant par rapport à la valeur nette comptable des abattoirs (5,1 M€) qu'à leur valeur vénale.

En outre, la moins-value de cession n'a pas été enregistrée dans les comptes de la commune, ce qui a eu pour conséquence de maintenir un actif fictif dans le budget communal et d'améliorer indûment le résultat 2012 de la commune de plus de 3,3 M€.

La chambre constate dès lors que la commune :

- a vendu l'abattoir 1,8 M€, soit 3 308 578 € en dessous de sa valeur nette comptable ;
- n'a pas budgétisé la moins-value qui en résultait et s'est contentée de neutraliser exactement la charge de la sortie de l'actif par le produit de la vente, en inscrivant un même montant aux comptes 675 et 775 ;
- a transféré le différentiel au patrimoine communal sous la forme d'une valeur d'actif comptable sans contrepartie matérielle.

3.1.2. Une écriture à l'origine d'un résultat faussé

Ce défaut de crédits et cette annulation emportent deux conséquences qui entachent la fiabilité des comptes de la commune.

D'une part, elle a pour effet de maintenir un actif fictif de 3,3 M€ au bilan du budget annexe de l'abattoir, actif transféré ensuite au budget principal lors des opérations de clôture du budget annexe en 2013.

D'autre part, elle fausse le résultat consolidé de l'exercice 2012, tous budgets, qui n'aurait pas dû s'élever à 4 932 056 € mais à 1 623 478 € avec la prise en compte de l'importante moins-value.

Le groupe ARCADIE au travers de la société Sogeat n'a effectué pratiquement aucun investissement laissant à la charge de la commune les investissements de mise au norme qui auraient dû lui incomber

L'analyse tant des comptes de résultat que du bilan de l'exploitant met en exergue que, contrairement à ses engagements, la SOGEAT n'a entrepris aucun travaux significatifs de mise en conformité de l'abattoir, ni réalisé les investissements auxquels elle s'était engagée. Les seuls investissements réalisés sont ceux qui ont été préfinancés par la SEMLAT.

Au total, alors que la commune avait privatisé l'activité de l'abattoir au motif qu'il n'était plus possible d'alourdir la dette publique et qu'elle n'avait pas la possibilité de financer les investissements nécessaires à la mise en conformité de l'abattoir, la SEML qu'elle a créée a préfinancé en décembre 2013 une partie des travaux et contracté des emprunts de moyen terme pour pallier les difficultés rencontrées par l'exploitant privé.

Au total, la privatisation de l'abattoir a eu pour effet d'alourdir les engagements hors bilan de la commune à hauteur de 1,1 M€.

La gabegie financière au profit d'intérêts privés s'est en outre doublé de problématiques majeures en matière sanitaire et de maltraitance animale :

Ainsi sur la question de l'abattage la chambre régionale des comptes relève dans son rapport remis en juillet 2019 :

« Lors de la reprise de l'abattoir par la société Arcadie Sud-Ouest, le maintien d'une activité multi-espèces au sein de l'abattoir était une des conditions posées par la commune, afin de répondre aux besoins des éleveurs du territoire. Arcadie Sud-Ouest est cependant parvenue à négocier avec la commune l'arrêt de l'abattage des ovins. »

« La croissance de l'activité de l'abattoir de Tarbes s'explique en partie par l'élargissement géographique de ses approvisionnements. »

« La forte distinction tarifaire opérée par SOGEAT a pour effet de pénaliser les circuits courts. »

« L'analyse tant des comptes de résultat que du bilan de l'exploitant met en exergue que, contrairement à ses engagements, la SOGEAT n'a entrepris aucun travaux significatifs de mise en conformité de l'abattoir, ni réalisé les investissements auxquels elle s'était engagée. »

De multiples inspections reprises dans le rapport révèlent : « de graves dysfonctionnements liés en partie à des insuffisances de nettoyage et désinfection et au non-respect des bonnes pratiques d'hygiène »

Une inspection indiquait :

- la majorité des stérilisateur à couteaux sont non fonctionnels ;
- circulation du personnel inappropriée (ramenant des bacs à déchets non nettoyés dans le circuit propre) ;
- absence de lavage des bacs et autres locaux en raison d'une panne de Karcher depuis plusieurs mois ;
- insuffisance de nettoyage du petit matériel, tabliers et casques ;
- cagettes d'abats rouges posées à même le sol ;
- résultats bactériologiques des carcasses nettement insuffisants sur les six derniers mois sans réaction adaptée de la part de l'exploitant.

A ces constats sans appel en matière d'hygiène venait s'ajouter en 2017 un rapport d'inspection qui relevait : « **de nombreuses non-conformités, la principale concernant la qualité de l'étourdissement des porcs.** »

Et ajoutait : « ***L'étourdissement n'est pas suffisant et nécessite la pince en seconde intention pour les porcs [...]. La saignée a lieu sur des porcs présentant des signes de conscience. La pince d'électronarcose mobile prévue lors d'étourdissement insuffisant n'est utilisée qu'après la saignée. Pas d'enregistrement des constantes. Autocontrôle de la qualité de l'étourdissement met en évidence une insuffisance avec plus de 20 % d'échecs au premier étourdissement pour les porcelets et pour les porcs de gros gabarits.*** » S'agissant de la mise à mort, était relevé que « ***la saignée des porcs se fait au couteau avec une petite incision ne provoquant pas une saignée profuse, la mort est plus lente*** ».

Le descriptif se suffit à lui-même, la situation de l'abattoir de Tarbes est révélatrice de toute la problématique en matière d'abattage et de respect de la condition animale, problématique qui s'élargit à celle de l'élevage et du transport.

Il faut en outre avoir à l'esprit que les impératifs de rentabilité pèsent sur les ouvriers des abattoirs : les cadences demandées aux ouvriers ne sont jamais remises en cause, alors qu'on sait que le temps disponible, la pression jouent sur la façon de traiter les animaux. **Il faut se rapprocher du temps de l'animal, mais malheureusement, celui-ci n'est pas le temps du capital.**

La nouvelle période qui s'ouvre doit être celle de la préoccupation des impératifs territoriaux, des conditions de travail et du respect de la condition animale.

Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous

Garantir à tous une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale fait partie des missions de l'Etat et répond à des attentes fortes des citoyens. Pour réaliser cette ambition, il est nécessaire d'investir sur l'accélération de la transition agro-écologique de notre système agricole et alimentaire et d'assurer une meilleure reconnaissance des services rendus par l'agriculture.

Problématique

Les enjeux environnementaux et climatiques sont majeurs en agriculture (maintien de la biodiversité, gestion et préservation des ressources en eau et de la qualité des sols, adaptation au changement climatique...). Y répondre nécessite une transition de notre modèle agricole vers des systèmes agro-écologiques plus résilients, transition que nous devons accélérer. L'importance de notre souveraineté alimentaire et les demandes pour des produits locaux qui se sont exprimées tant au cours de la crise sanitaire que par la convention citoyenne n'ont fait que confirmer ce besoin.

Il s'agit donc d'abord d'aider le développement de systèmes de production à moindre impact environnemental. Cette évolution ne pourra pleinement atteindre ses objectifs que si les agriculteurs qui s'engagent volontairement en agriculture biologique, vers des démarches « haute qualité environnementale » (HVE), dans une production sous signes de qualité et d'origine, ou plus généralement dans l'agroécologie, ont les outils pour valoriser leur démarche, et ont des débouchés qui leur permettent de valoriser les efforts réalisés. Par ailleurs il convient d'investir sur certains leviers agro écologiques des systèmes de production, en particulier la préservation et la reconquête des haies. C'est un enjeu important alors que la superficie de celles-ci continue de diminuer.

Il s'agit également de relocaliser la production agricole en favorisant le développement de filières ancrées dans les territoires, en développant notamment des circuits courts et en structurant de nouvelles relations sur l'ensemble de la chaîne entre producteurs et consommateurs. Il s'agit de reconnaître le rôle particulier que jouent les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans l'accès à une alimentation durable, de qualité et de proximité pour tous.

En effet, la crise sanitaire a montré une attente des consommateurs en termes de relocalisation de leur alimentation : rapprochement des lieux de production, de transformation et de commercialisation des lieux de consommation. Les circuits de proximité sont un moyen d'atteindre cet objectif, mais aussi de redévelopper l'emploi dans des territoires et de réduire l'impact environnemental de notre alimentation. Cependant ils restent encore peu développés et concernent avant tout des produits pas ou peu transformés comme les fruits et légumes, certains produits laitiers, voire certains produits carnés.

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a aussi suscité un élan de nos concitoyens vers un « retour à la terre » et la dynamique enclenchée il y a déjà plusieurs années de développement de jardins partagés ou urbains a été renforcée. Elle a aussi rappelé que ces jardins, comme les « jardins ouvriers » et « jardins créoles », sont partie intégrante du panier alimentaire de nombreux Français en zones urbaines et périurbaines. Le plan de relance permettra de soutenir le développement de ces jardins.

La crise sanitaire a aussi mis en exergue la difficulté pour certains d'avoir accès, pour des raisons financières mais aussi physiques (éloignement, non accès au numérique) à une alimentation locale et de qualité. Les initiatives portées par des associations ou des entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, y compris des start-ups, foisonnent pour rendre l'alimentation locale et de qualité accessible à tous. Le plan de relance soutiendra les projets de développement de ces structures dès lors qu'elles s'engagent à accroître l'accès des personnes les plus modestes, les plus isolées à une alimentation locale, saine, sûre, durable et de qualité (e.g: livraison de panier, restaurant solidaire)

Par ailleurs, la convention citoyenne a insisté sur l'attendu d'une offre alimentaire française plus fournie en agriculture biologique et plus diversifiée issue de filières vertueuses d'un point de vue environnemental notamment (certification HVE, agro-écologie, signes de qualité).

Une relocalisation de certaines productions et l'émergence de telles filières suppose que collectivement des acteurs de l'amont et de l'aval d'un même territoire construisent un projet commun permettant de valoriser une offre différenciée, garantissant au passage une juste rémunération de chacun des maillons impliqués et notamment de l'agriculteur. Elle suppose aussi que les secteurs agricoles et alimentaires, qui connaissent actuellement des difficultés de recrutement, disposent des ressources humaines et compétences nécessaires à cette transition.

Description technique de la mesure et exemples.

Plusieurs mesures permettant d'accélérer la transition agro écologique tout en améliorant l'accès de nos concitoyens à une alimentation à une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité seront mises en œuvre :

a. Promouvoir et accompagner la performance environnementale

La forte dynamique de conversion en agriculture biologique est accompagnée par l'aide à la Conversion à l'Agriculture Biologique et le crédit d'impôts Bio. Ce crédit d'impôt sera reconduit pour le temps de la relance dès 2021. En parallèle, une mesure sera mise en place pour engager les exploitations agricoles dans la Certification à Haute Valeur Environnementale, correspondant au niveau 3 de la certification environnementale des exploitations agricoles avec la création d'un crédit d'impôt HVE pour le temps de la relance.

Les haies bocagères et bosquets sont un formidable réservoir de biodiversité. Elles améliorent la qualité de l'eau et son infiltration dans le sol, et permettent de stocker du carbone. Une mesure « haies » sera mise en place avec l'ambition, sur deux ans, de replanter 7 000 km de haies, d'instaurer une gestion durable des haies existantes et de structurer les filières locales de production d'arbres et de valorisation de la biomasse issue des haies.

b. Développer une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes.

L'Etat va soutenir les petites communes dans leurs investissements d'équipement et de formation visant à proposer des repas composés de produits de qualité, frais, respectueux de l'environnement et locaux. Une telle mesure permettra aux cantines scolaires des écoles maternelles et primaires de s'approvisionner plus facilement en produits locaux, frais et de qualité, pour les enfants tout en soutenant l'emploi des agriculteurs. Il s'agit d'aller plus loin dans une démarche dans laquelle beaucoup de communes sont déjà engagées.

Ce soutien aux cantines scolaires est conduit en cohérence avec le soutien aux 1000 restaurants écoresponsables du plan de relance. Ces deux mesures permettent d'accompagner les différents lieux de consommation hors foyer dans cette transition.

c. Structurer les filières locales grâce aux des projets alimentaires territoriaux (PAT).

Les Projets alimentaires territoriaux sont des projets qui permettent de financer des actions d'éducation à l'alimentation (actions de sensibilisation), de nouveaux modes de production agricole (développement territorial de l'agriculture biologique ou de l'agroécologie ; projets d'agriculture urbaine ou péri-urbaine), la transformation locale (projets d'industries agro-alimentaires pour l'amélioration des processus de fabrication), l'appui à la mise en réseau entre fournisseurs agricoles et utilisateurs (projets d'écoconception, mise en place de filières territorialisées, équitables...), la distribution (amélioration de la logistique, traçabilité...), le développement de points de vente directe, la mise en place de nouveaux réseaux d'approvisionnement permettant de rapprocher producteurs et consommateurs... etc.

d. Favoriser le développement de jardins partagés et de l'agriculture urbaine.

Cette mesure vise à encourager le développement de l'agriculture urbaine, des jardins urbains ou partagés.

Ces jardins sont vecteurs de progrès : sociaux, car ils sont des lieux d'échange entre les acteurs ; environnementaux, car ils permettent la végétalisation urbaine et sont des terrains d'expérimentation de pratiques agroécologiques innovantes et avec un impact positif pour la santé – les « jardiniers » consomment plus de fruits et légumes.

La demande pour ce type de structure est forte mais est souvent confrontée à des investissements initiaux parfois importants. Cette mesure a vocation à multiplier par 5 ces jardins sur le territoire en particulier en zone péri-urbaine et urbaine.

Seront financées dans le cadre du plan de relance des dépenses d'investissement permettant d'étendre ce type de surface et d'améliorer les structures existantes par l'installation de nouveaux matériels (permettant par exemple la bonne gestion de la ressource en eau).

Dans les quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), une partie de ces crédits sera versée à l'ANRU et permettra de financer des dépenses d'investissement pour développer une agriculture au bénéfice d'une population qui a été particulièrement impactée par la crise sanitaire.

Cet engagement du Gouvernement permettra d'obtenir des résultats concrets et rapides dès 2021, alors même que les besoins d'investissement en matière d'agriculture urbaine sont extrêmement importants.

e. Aider les acteurs de l'alimentation locale à en généraliser l'accès : Alimentation locale solidaire.

Les acteurs (personnes morales – organisées sous forme de groupements d'achat ou de coopératives de consommateurs, de magasins de producteurs, d'associations...) engagés dans le développement de l'accès à des produits locaux des plus modestes et concitoyens isolés pourront présenter au niveau départemental un projet de développement pour bénéficier d'une subvention d'Etat. Ces projets de développement (investissement pour élaboration ou la distribution de paniers et / ou repas, cuisines partagées, recyclage des denrées alimentaires,) seront soutenus dès lors qu'ils garantissent à de nouveaux concitoyens l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale.

Ce soutien aux acteurs engagés ou souhaitant s'engager dans l'économie sociale et solidaire dans le secteur de l'alimentation, sera complémentaire des mesures portées par le Ministère des Solidarités et de la Santé en soutien direct aux associations de lutte contre la pauvreté.

f. Accélérer la structuration et le développement de filières performantes permettant de répondre aux attentes sociétales et d'assurer une meilleure rémunération du producteur.

Une nouvelle vague d'appels à projets « structuration de filières », gérée par FranceAgriMer, sera lancée pour aider des projets pilotes ou des investissements prioritaires, qui s'inscrivent dans des démarches collectives mobilisant différents maillons d'une filière et impliquant des entreprises. Ces projets viseront notamment à développer ou faire monter en puissance des filières agroécologiques, y compris HVE.

En complément, l'action du Fonds Avenir Bio géré par l'Agence Bio, soutenant des projets de structuration des filières de l'agriculture biologique d'envergure nationale ou présentant un caractère particulièrement innovant et répliquable, sera renforcée, en complément des moyens déjà engagés au service du développement de l'agriculture biologique que ce soit dans le cadre de la PAC ou à travers la fiscalité.

La création de nouvelles filières est une priorité pour permettre à nos agriculteurs de diversifier leur production ou leurs débouchés. Les projets favorisant l'installation ou les jeunes agriculteurs feront l'objet d'une attention particulière dans ces appels à projet. Enfin, le regroupement des producteurs en organisations (OP) sera également encouragé dans ce contexte, car il est structurant pour leur assurer un meilleur revenu dans la durée.

g. Faire de l'agroécologie l'un des leviers du renouvellement des générations et de l'emploi dans les secteurs agricole et alimentaire.

Les agriculteurs qui s'installent doivent pouvoir bénéficier, lors de cette période clé pour le futur de leur exploitation, de conseil, diagnostic et bilan en matière agroécologique et de carbone. Ce diagnostic est crucial afin d'aider le nouvel installé volontaire à engager un processus d'amélioration de la performance environnementale de son système de production.

L'agriculture et l'alimentation offrent une grande diversité de métiers sur nos territoires. Ces secteurs pourvoyeurs d'emploi, en pleine mutation agro écologique et technologique, offrent des opportunités de carrière souvent méconnues. Dans le prolongement des mesures déjà engagées pour mieux faire connaître l'enseignement agricole, une campagne nationale grand public d'information et de communication sur ces secteurs en mutation, les métiers « du vivant » et les formations qui y préparent sera lancée.

Exemples de projets

- Un agriculteur qui se convertit en agriculture biologique ou en HVE3 bénéficie d'un crédit d'impôt.
- Un agriculteur est soutenu dans son projet d'adapter son système d'exploitation agricole pour réduire son impact environnemental tout en valorisant les produits de son exploitation à la hauteur des services rendus.
- Un nouvel installé pourra bénéficier d'un accompagnement pour réaliser un bilan carbone de son exploitation et ainsi identifier les leviers agro-écologiques à sa disposition.
- Constatant une dégradation de la qualité de ses sols, et voulant répondre aux enjeux d'amélioration de la biodiversité, un agriculteur bénéficie d'une aide pour planter 2 km de haie sur ces parcelles.
- Création ou reprise de 1000 restaurants écoresponsables dans les communes rurales en favorisant un virage vers la transition écologique et l'alimentation durable du secteur : communication positive propre à rassembler et fidéliser des clients, soutien financier pour l'investissement (mesure en lien avec le volet Tourisme Durable du plan de relance).
- Le projet alimentaire territorial porté par une ou plusieurs communes pourra être conforté et permettra aux enfants de la collectivité de bénéficier de repas réalisés avec des produits sains, locaux et durables. Exemples de projets alimentaires territoriaux :
- La ville de Mouans-Sartoux, est la première commune de plus de 10 000 habitants passée au 100% bio dans ses cantines (2012) grâce notamment à la mise en place d'un PAT grâce auquel a été développé une régie agricole municipale.
- Le Projet Alimentaire inter Territorial du grand bassin de vie grenoblois s'est donné notamment comme objectif de développer la part de produits locaux et biologiques dans la restauration collective. Plus de 50% des produits entrant dans la composition des 10 000 repas scolaires servis tous les jours dans les cantines municipales sont bios et/ou locaux. Le PAT participe à la structuration des filières, en créant une nouvelle offre.
- Un collectif d'agriculteurs pourra se réunir autour d'un projet, porté par exemple par une coopérative ou une entreprise de transformation alimentaire, et développer de nouveaux débouchés et ainsi sécuriser ou diversifier leurs revenus et leurs pratiques.
- Un collectif citoyen pourra investir dans du matériel pour le développement de jardins potagers partagés ou urbains, e.g. clôture, stockage d'eau, abri, outils, plants et former les « jardiniers » aux pratiques agricoles et à la cuisine des produits frais
- Une structure pourra investir dans l'acquisition de matériel et des conteneurs pour le développement de cultures hydroponique fruits en milieu urbain.
- Une structure pourra investir dans l'acquisition de vélos ou d'équipement de stockage pour le développement d'outils de livraison à domicile de paniers à des personnes à mobilité réduite.

- Un groupe d'agriculteurs pourra investir et s'organiser pour le développement d'épiceries solidaires ou d'AMAP.

Impacts

Développement d'un modèle d'alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous.

Développement de l'agriculture biologique et de l'agriculture certifiée HVE, insérés dans des projets viables économiquement, et donc développement des aménités positives et réductions des impacts.

Développement des services environnementaux de l'agriculture par la plantation de haie.

Attractivité renforcée des métiers de l'agriculture et de l'alimentation saine, sûre et durable dans nos territoires.

Indicateurs

- Nombre d'exploitations certifiées en Bio ;
- Nombre d'exploitations certifiées HVE ;
- Nombre de projets financés par les AAP structuration de filières ;
- Nombre de projets financés par le Fonds Avenir Bio ;
- Nombre de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) financés ;
- Nombre de bilan agro-écologiques / carbone délivrés ;
- Nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire engagées dans les différentes mesures ;
- Emplois créés sur les territoires de PAT, liés directement au plan d'action ;
- Nombre de jeunes et d'adultes en formation et nombre d'emploi pourvus dans les secteurs agriculture et alimentation ;
- Nombre de restaurants écoresponsables accompagnés ;
- Nombre de petites communes couvertes pour le soutien aux cantines scolaires ;
- Nombre de jardins partagés développés ;
- Nombre de nouveaux bénéficiaires de l'alimentation locale (bénéficiaires paniers frais, clients restaurants solidaires ...) ;
- Nombre de projets point de vente/distribution d'alimentation locale et solidaire développés ou soutenus.

Territoires bénéficiant de la mesure

Cette mesure a vocation à s'appliquer sur tout le territoire français, outre-mer compris.

Coût et financement de cette mesure

400 M€ seront consacrés à cette mesure (dont 30 M€ seront pré-fléchés sur les DOM) en tenant compte du poids respectif des différents modèles économiques (coopératif, commercial, associatif) dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Calendrier de mise en œuvre

Appels à projets sur les années 2021 et 2022.



LA GESTION CATASTROPHIQUE DE LA PRIVATISATION DE L'ABATTOIR.

Un nouveau départ s'impose !

A Tarbes, nous avons été confrontés à une véritable problématique concernant l'abattoir, autrefois municipal, puis géré par la Société d'Economie Mixte Locale de l'Abattoir de Tarbes (67 % du capital détenu par la ville de Tarbes) et la SOGEAT (filiale à 100 % de la société Arcadie Sud-Ouest).

Un rapport de la chambre régionale des comptes est édifiant sur la question

Suppression de l'activité de service public

Compte tenu de l'importance de ces investissements, la commune a fait le choix de « supprimer l'activité de service public de l'abattoir¹ » en précisant qu'« il n'est plus possible d'alourdir la dette publique pour ce secteur alors que la ville poursuit une politique de désendettement et de prendre des risques pour une filière dont l'activité relève uniquement du secteur industriel et commercial. Pour la ville, il est primordial à la fois de pérenniser les emplois

Une moins value de 3,3 millions d'euros non comptabilisée par la commune et qui a faussé son résultat :

2.1. Les conditions de vente de l'abattoir à la SEML

Le site de l'abattoir de Tarbes était enregistré à l'actif de la commune pour un montant net de 5 108 578 €. Il a cependant été cédé à la SEML le 2 mars 2012 pour un montant de 1,8 M€ HT, montant cohérent avec l'estimation réalisée par France domaine le 19 mai 2012. Si cette estimation a été faite au vu des bâtiments et installations lourdes, la chambre observe qu'elle n'intègre pas les postes « matériels et outillages », au titre desquels la commune avait investi 1 577 102 € entre 2007 et 2012.

La valeur de cession de l'abattoir par la commune à la SEMLAT apparaît dès lors sous-estimée, tant par rapport à la valeur nette comptable des abattoirs (5,1 M€) qu'à leur valeur vénale.

En outre, la moins-value de cession n'a pas été enregistrée dans les comptes de la commune, ce qui a eu pour conséquence de maintenir un actif fictif dans le budget communal et d'améliorer indûment le résultat 2012 de la commune de plus de 3,3 M€.

La chambre constate dès lors que la commune :

- a vendu l'abattoir 1,8 M€, soit 3 308 578 € en dessous de sa valeur nette comptable ;
- n'a pas budgétisé la moins-value qui en résultait et s'est contentée de neutraliser exactement la charge de la sortie de l'actif par le produit de la vente, en inscrivant un même montant aux comptes 675 et 775 ;
- a transféré le différentiel au patrimoine communal sous la forme d'une valeur d'actif comptable sans contrepartie matérielle.

3.1.2. Une écriture à l'origine d'un résultat faussé

Ce défaut de crédits et cette annulation emportent deux conséquences qui entachent la fiabilité des comptes de la commune.

D'une part, elle a pour effet de maintenir un actif fictif de 3,3 M€ au bilan du budget annexe de l'abattoir, actif transféré ensuite au budget principal lors des opérations de clôture du budget annexe en 2013.

D'autre part, elle fausse le résultat consolidé de l'exercice 2012, tous budgets, qui n'aurait pas dû s'élever à 4 932 056 € mais à 1 623 478 € avec la prise en compte de l'importante moins-value.

Le groupe ARCADIE au travers de la société Sogeat n'a effectué pratiquement aucun investissement laissant à la charge de la commune les investissements de mise au norme qui auraient dû lui incomber

L'analyse tant des comptes de résultat que du bilan de l'exploitant met en exergue que, contrairement à ses engagements, la SOGEAT n'a entrepris aucun travaux significatifs de mise en conformité de l'abattoir, ni réalisé les investissements auxquels elle s'était engagée. Les seuls investissements réalisés sont ceux qui ont été préfinancés par la SEMLAT.

Au total, alors que la commune avait privatisé l'activité de l'abattoir au motif qu'il n'était plus possible d'alourdir la dette publique et qu'elle n'avait pas la possibilité de financer les investissements nécessaires à la mise en conformité de l'abattoir, la SEML qu'elle a créée a préfinancé en décembre 2013 une partie des travaux et contracté des emprunts de moyen terme pour pallier les difficultés rencontrées par l'exploitant privé.

Au total, la privatisation de l'abattoir a eu pour effet d'alourdir les engagements hors bilan de la commune à hauteur de 1,1 M€.

La gabegie financière au profit d'intérêts privés s'est en outre doublé de problématiques majeures en matière sanitaire et de maltraitance animale :

Ainsi sur la question de l'abattage la chambre régionale des comptes relève dans son rapport remis en juillet 2019 :

« Lors de la reprise de l'abattoir par la société Arcadie Sud-Ouest, le maintien d'une activité multi-espèces au sein de l'abattoir était une des conditions posées par la commune, afin de répondre aux besoins des éleveurs du territoire. Arcadie Sud-Ouest est cependant parvenue à négocier avec la commune l'arrêt de l'abattage des ovins. »

« La croissance de l'activité de l'abattoir de Tarbes s'explique en partie par l'élargissement géographique de ses approvisionnements. »

« La forte distinction tarifaire opérée par SOGEAT a pour effet de pénaliser les circuits courts. »

« L'analyse tant des comptes de résultat que du bilan de l'exploitant met en exergue que, contrairement à ses engagements, la SOGEAT n'a entrepris aucun travaux significatifs de mise en conformité de l'abattoir, ni réalisé les investissements auxquels elle s'était engagée. »

De multiples inspections reprises dans le rapport révèlent : *« de graves dysfonctionnements liés en partie à des insuffisances de nettoyage et désinfection et au non-respect des bonnes pratiques d'hygiène »*

Une inspection indiquait :

- la majorité des stérilisateur à couteaux sont non fonctionnels ;
- circulation du personnel inappropriée (ramenant des bacs à déchets non nettoyés dans le circuit propre) ;
- absence de lavage des bacs et autres locaux en raison d'une panne de Karcher depuis plusieurs mois ;
- insuffisance de nettoyage du petit matériel, tabliers et casques ;
- cagettes d'abats rouges posées à même le sol ;
- résultats bactériologiques des carcasses nettement insuffisants sur les six derniers mois sans réaction adaptée de la part de l'exploitant.

A ces constats sans appel en matière d'hygiène venait s'ajouter en 2017 un rapport d'inspection qui relevait : *« de nombreuses non-conformités, la principale concernant la qualité de l'étourdissement des porcs. »*

Et ajoutait : *« L'étourdissement n'est pas suffisant et nécessite la pince en seconde intention pour les porcs [...]. La saignée a lieu sur des porcs présentant des signes de conscience. La pince d'électronarcose mobile prévue lors d'étourdissement insuffisant n'est utilisée qu'après la saignée. Pas d'enregistrement des constantes. Autocontrôle de la qualité de l'étourdissement met en évidence une insuffisance avec plus de 20 % d'échecs au premier étourdissement pour les porcelets et pour les porcs de gros gabarits. » S'agissant de la mise à mort, était relevé que « la saignée des porcs se fait au couteau avec une petite incision ne provoquant pas une saignée profuse, la mort est plus lente ».*

Le descriptif se suffit à lui-même, la situation de l'abattoir de Tarbes est révélatrice de toute la problématique en matière d'abattage et de respect de la condition animale, problématique qui s'élargit à celle de l'élevage et du transport.

Il faut en outre avoir à l'esprit que les impératifs de rentabilité pèsent sur les ouvriers des abattoirs : les cadences demandées aux ouvriers ne sont jamais remises en cause, alors qu'on sait que le temps disponible, la pression jouent sur la façon de traiter les animaux. **Il faut se rapprocher du temps de l'animal, mais malheureusement, celui-ci n'est pas le temps du capital.**

La nouvelle période qui s'ouvre doit être celle de la préoccupation des impératifs territoriaux, des conditions de travail et du respect de la condition animale.